

Direction générale de la Présidence
Direction des Ressources
Le Directeur

Bruxelles, le 26 octobre 2020

Objet: Prestation de services éditoriaux pour l'alimentation et la mise à jour de la base de données « Observatoire législatif » du Parlement européen
EP/DGPRES/SEA/SER/2020/022

Référence aux mesures de publicité :

- (1) Publication au Journal officiel de l'Union européenne, série S :
JO 2020/S 208-506576, le 26/10/2020
- (2) Publication sur le site Internet du Parlement européen:
<http://www.europarl.europa.eu/tenders/invitations.htm>

Madame, Monsieur,

Le Parlement européen envisage la passation d'un marché public concernant la prestation de services éditoriaux pour l'alimentation et la mise à jour de la base de données « Observatoire législatif » du Parlement européen.

Le marché a une durée initiale d'un an, renouvelable trois fois pour la même durée, soit une durée totale de quatre ans.

Vous trouverez ci-joint les documents de marché relatifs à ce marché afin que vous disposiez des informations nécessaires si vous décidez de soumettre une offre. Ces documents sont organisés de la façon suivante:

- l'avis de marché;
- la présente invitation à soumissionner reprenant les informations nécessaires pour participer à cet appel d'offres;
- les conditions pour soumettre une offre;
- le cahier des charges et ses annexes avec l'information détaillée sur l'objet du marché, ses spécifications techniques, les critères d'exclusion, de sélection et d'attribution, ainsi que les preuves et annexes que vous devrez soumettre avec votre offre;
- le modèle de contrat et ses annexes.

Si vous souhaitez participer à cet appel d'offres, veuillez soumettre votre offre dans une des langues officielles de l'Union européenne avant la date limite indiquée dans l'invitation à soumissionner.

Nous vous rappelons que, pendant toute la procédure, tout contact entre le soumissionnaire et le Parlement européen est interdit, sauf, à titre exceptionnel, dans les conditions suivantes:

Avant la date de clôture du dépôt des offres:

- **à l'initiative des soumissionnaires**, afin de recevoir des renseignements supplémentaires ayant pour seul but d'explicitier la nature du marché. Les soumissionnaires qui souhaitent obtenir des informations complémentaires sur les documents d'appel d'offres doivent poser leurs questions uniquement **par écrit**,
 - o soit par courrier adressé au service destinataire:

PARLEMENT EUROPÉEN
Direction générale de la Présidence
Unité Finances et Informatique
Appel d'offres EP/DGPRES/SEA/SER/2020/022
Rue Wiertz 60 (PHS 07A069)
B-1047 Bruxelles

- o soit par courrier électronique à l'adresse suivante:
DGPRES-Budg&Fin@europarl.europa.eu

Toute demande écrite d'informations complémentaires devra porter la mention:

APPEL D'OFFRES
EP/DGPRES/SEA/SER/2020/022

Il ne sera répondu à aucune demande de renseignements supplémentaires reçue moins de dix jours ouvrables avant la date de clôture du dépôt des offres.

Le Parlement européen ne donnera pas suite aux questions orales, aux demandes transmises au-delà de la limite fixée ci-dessus ou aux demandes incorrectement libellées ou adressées.

Les questions reçues et leurs réponses seront publiées sur le site internet <http://www.europarl.europa.eu/tenders/invitations.htm> où les documents de marché peuvent être consultés dans la rubrique FAQ.

Les réponses adressées simultanément à l'ensemble des soumissionnaires ne seront rédigées qu'en anglais ou en français.

- **à l'initiative du Parlement européen**, si les services de l'institution s'aperçoivent d'une erreur, d'une omission ou de toute autre insuffisance substantielle dans la rédaction de l'avis de marché, de l'invitation à soumissionner ou du cahier des charges.

Le cas échéant, les renseignements supplémentaires et les informations précitées seront communiqués à la même date et dans des conditions strictement identiques sur le site internet <http://www.europarl.europa.eu/tenders/invitations.htm> où les documents de marché peuvent être consultés.

Après l'ouverture des offres et à l'initiative du Parlement européen:

- si l'offre donne lieu à des demandes d'explications ou s'il s'agit de corriger des erreurs manifestes dans le libellé de l'offre, le Parlement européen prendra contact avec le soumissionnaire. Cette prise de contact ne peut avoir pour effet de modifier les termes de l'offre.



Josep Maria Ribot Igualada